

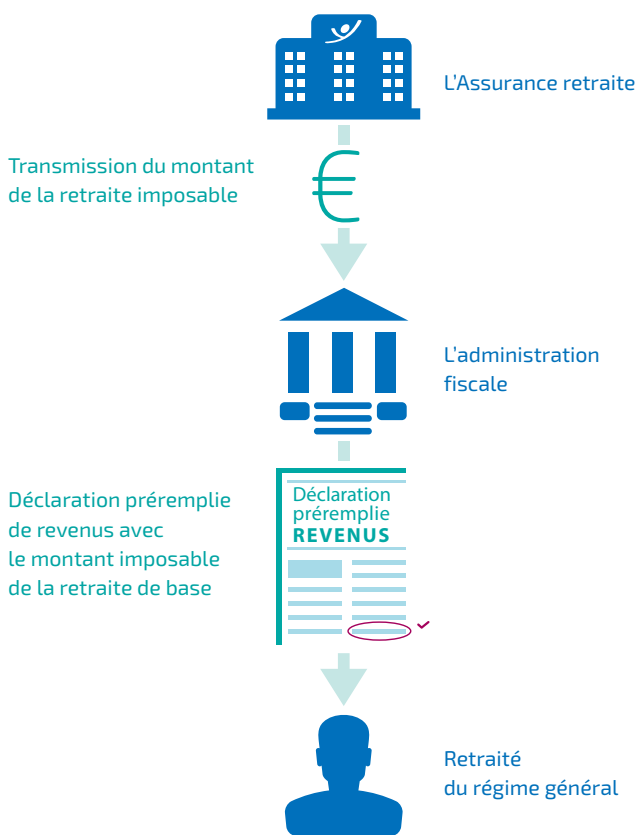
Retraite et déclaration de revenus



**Vous devez effectuer tous les ans
une déclaration de revenus qui doit intégrer
le montant de votre retraite.**

Une démarche simplifiée : transmission automatique de mon montant imposable

Chaque année, pour simplifier vos démarches,
nous transmettons directement à
l'administration fiscale votre montant
imposable au titre de la retraite du régime
général. Ce montant est reporté sur votre
déclaration de revenus préremplie.



Retrouver mon montant imposable

Pour consulter votre montant imposable transmis à l'administration fiscale, rendez-vous sur www.lassuranceretraite.fr et utilisez notre service en ligne "**Consulter le montant déclaré à l'administration fiscale**", disponible dans votre espace personnel.

Prélèvement à la source

Si vous êtes imposable, votre retraite est désormais soumise au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Cela signifie que vous payez votre impôt sur le revenu directement au moment où vous percevez votre retraite. L'impôt s'adapte immédiatement et automatiquement au montant de votre retraite, suivant vos déclarations auprès de l'administration fiscale.

Vous pouvez retrouver à tout moment votre taux en vous connectant à votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr. Pour toute information, renseignez-vous auprès de l'administration fiscale sur www.prelevementalasource.gouv.fr.

— **MON** ESPACE PERSONNEL —

Connectez-vous sur www.lassuranceretraite.fr et laissez-vous guider. Vous avez juste besoin de votre numéro de sécurité sociale et d'une adresse e-mail. C'est facile, gratuit et sécurisé !

En créant votre espace personnel, vous pouvez aussi :

- demander le relevé de vos mensualités ;
- retrouver les dates de vos prochains paiements ;
- recevoir des informations personnalisées.

Votre calendrier des paiements 2019

Mois dû	Dates de paiement
Janvier 2019	08/02/2019
Février 2019	08/03/2019
Mars 2019	09/04/2019
Avril 2019	09/05/2019
Mai 2019	07/06/2019
Juin 2019	09/07/2019
Juillet 2019	09/08/2019
Août 2019	09/09/2019
Septembre 2019	09/10/2019
Octobre 2019	08/11/2019
Novembre 2019	09/12/2019
Décembre 2019	09/01/2020

Calendrier pour les retraités de l'Assurance retraite Alsace-Moselle

Mois dû	Dates de paiement
Janvier 2019	02/01/2019
Février 2019	01/02/2019
Mars 2019	01/03/2019
Avril 2019	01/04/2019
Mai 2019	02/05/2019
Juin 2019	03/06/2019
Juillet 2019	01/07/2019
Août 2019	01/08/2019
Septembre 2019	02/09/2019
Octobre 2019	01/10/2019
Novembre 2019	04/11/2019
Décembre 2019	02/12/2019

Votre retraite est versée aux dates ci-dessus. Le délai effectif de virement sur votre compte dépend de votre établissement financier.